

4. Uniquement pour U.S. persons (points de repère: détenteur de la Green Card, citoyen/résident/lieu de naissance/autre adresse aux Etats Unis)

Je déclare par la présente que j'ai le statut U.S. person aux termes de la réglementation de l'IRS (Internal Revenue Service, U.S. Department of the Treasury).

5. Prestations sur demande

Onlineaccess (adresse e-mail obligatoire) gratuit R24

Mobileaccess (numéro de portable obligatoire) CHF 0.20-0.50/SMS A19

6. Déclaration

* Je confirme par la présente l'exactitude des indications fournies dans la présente demande. Je confirme avoir reçu un exemplaire des conditions générales (CG) concernant les cartes ok - Visa prépayées de la Cornèr Banque SA, les avoir compris et reconnaître les obligations qui en découlent. J'autorise la Cornèr Banque SA à rejeter cette demande sans en justifier les raisons. En cas d'acceptation de la présente demande de carte, je recevrai la carte demandée ainsi que mon code NIP personnel. Je recevrai également les conditions d'assurance des assurances qui sont automatiquement et gratuitement incluses dans les produits prépaées de Cornercard, respectivement qui sont comprises en plus sur demande et moyennant paiement. L'utilisation et/ou la signature de la carte constitue la confirmation que j'ai reçu, que j'ai compris et que j'accepte sans réserve les CG.

Cotisations annuelles et recharges: la cotisation annuelle de la carte s'élève à CHF 39. La cotisation annuelle est automatiquement débitée. A chaque recharge auprès des points de ventes de Valora Schweiz AG, seront débités les frais d'administration de 4 % (min. CHF 2). En cas de recharge à l'aide d'un bulletin de versement ou d'un virement, la Cornèr Banque SA débite CHF 2 à titre de participation aux frais. Le montant initial versé par le titulaire ainsi que tous les éventuels versements suivants versés par poste ou banque ne peuvent être inférieurs à CHF 100 ni supérieurs à CHF 10'000. Le total des versements ne peut excéder CHF 10'000 au cours d'un mois. Le solde total de la carte ne doit pas excéder CHF 10'000.

Retraits d'argent liquide et taux de change: une commission de CHF 6 est prélevée en cas de retrait auprès d'un distributeur automatique de billets et de CHF 10 en cas de retrait à un guichet bancaire. Les dépenses effectuées en monnaie étrangère sont soumises au taux de change retail de la Cornèr Banque SA le jour de la comptabilisation, plus frais administratifs pour monnaies étrangères de 2%.

7. Signature

En signant ce document, je déclare avoir pris connaissance des informations citées et les avoir comprises.

Lieu/date _____ * Signature du demandeur des cartes **X**

Lieu/date _____ * Signature du représentant légal **X**

(obligatoire pour les demandeurs de la carte âgés de moins de 18 ans)

Avez-vous pensé à tout?

- Cornercard Reload souhaitée choisie?
- Formulaire A intégralement complété?
- Copie d'une pièce de légitimation officielle (permis de conduire, passeport, carte d'identité, livret pour étrangers) annexée?
- Mineurs: avez-vous joint une copie d'une pièce d'identité officielle du représentant légal?
- Demande de carte datée et signée?

**Important: Signez la demande de cartes et les conditions générales et envoyez avec toutes les annexes à:
Cornèr Banca SA, Cornercard, Via Canova 16, 6901 Lugano**

3.2015
NEW - 19195
UPG - 19196

Conditions générales pour les cartes Visa prépayées de la Cornèr Banque SA

1. Généralités / émission de la carte

En cas d'acceptation, la Cornèr Banque SA (ci-après «Banque») établit une carte Visa prépayée (ci-après «carte») et non transmissible au nom du requérant (ci-après « Titulaire »). La carte reste propriété de la Banque et est émise moyennant paiement d'une taxe annuelle fixée par la Banque. Valora Suisse SA (ci-après « Valora ») agit par rapport à la Banque en tant qu'agent du Titulaire en recevant et transférant à la Banque les montants destinés à être versés sur la Carte. Le Titulaire de la carte (ci-après «Titulaire») **doit scrupuleusement conserver la carte et la protéger contre l'accès de tiers.** Le Titulaire reçoit, par courrier séparé, un code personnel et secret (ci-après «NIP»). Le Titulaire est tenu de communiquer à la Banque le plus rapidement possible et par écrit tous les changements relatifs aux informations qu'il a transmises à la Banque au moyen du formulaire de demande de carte, en particulier les éventuels changements de données personnelles ou d'adresse. Le Titulaire répond de toutes les obligations découlant de l'utilisation de la carte et des présentes conditions générales.

2. Validité de la carte / Limite de dépenses / recharge

La carte est valable jusqu'à la date imprimée sur celle-ci et automatiquement renouvelée si elle n'est pas révoquée par écrit au moins deux mois avant l'échéance. La Banque se réserve le droit de ne pas renouveler la carte, sans en indiquer le(s) motif(s). Le Titulaire s'engage à signer la carte à réception. En cas de renouvellement de la carte, le solde de l'ancienne carte est transféré sur la nouvelle carte, déduction faite de la taxe annuelle. La carte est libérée pour l'utilisation avec une limite de dépenses qui correspond à la somme versée par le Titulaire, déduction faite de la taxe annuelle. La limite de dépenses diminue progressivement avec l'utilisation de la carte et augmente sur la base des éventuels versements suivants. L'utilisation de la carte au-delà de la limite de

dépenses est illicite; reste réservée l'obligation de rembourser immédiatement les dépassements de la limite de dépenses et ce pour le montant total.

Le Titulaire peut charger la carte à l'aide d'un bulletin de versement, d'un virement ou auprès d'un point de vente de Valora—en Suisse, par exemple chez k kiosk, avec. et Press & Books—en payant à Valora le montant à charger ainsi que les frais de chargement. Valora transfère les sommes encaissées à la Banque. La carte peut être utilisée également pour recharger des fonds provenant de services additionnels (par exemple des primes de fidélisation ou bien l'octroi de petits crédits) offerts et gérés par Valora ou autres fournisseurs, sous la responsabilité exclusive de ces derniers.

3. Utilisation de la carte

Le Titulaire est autorisé à acquérir des marchandises et à bénéficier de services auprès des partenaires commerciaux affiliés, ainsi qu'à obtenir des avances en espèces dans le monde entier auprès des banques autorisées, pour autant que ceux-ci soient équipés du système d'acceptation électronique prévu pour les cartes Visa. Avec la carte et son NIP, le Titulaire peut obtenir des avances en espèces auprès des distributeurs automatiques de billets. Le Titulaire est tenu de **remplacer** dans les plus brefs délais, auprès de l'un des nombreux distributeurs automatiques suisses de billets munis de la marque Visa, le NIP octroyé par la Banque **par un nouveau NIP** de son choix. Il s'engage à **n'inscrire ce NIP nulle part et à ne pas le dévoiler à des tiers**, même si ces derniers prétendent être des collaborateurs de la Banque (Cornèrcard compris).

Le Titulaire est responsable de toutes les conséquences quelles qu'elles soient résultant de la non-observation du devoir de protection du NIP, respectivement de la carte. Les partenaires commerciaux affiliés ainsi que les banques autorisées peuvent demander une pièce d'identité. Par la signature du document prévu à cet effet au moment de l'utilisation de la carte, ainsi que par l'emploi du NIP, le Titulaire reconnaît l'exactitude du montant. Le Titulaire reconnaît en outre le montant des transactions qu'il a effectuées avec la carte ou avec les données de sa carte, sans signature et sans utilisation du NIP (par ex. sur Internet).

Le Titulaire autorise la Banque, de manière irrévocable, à payer ces sommes au partenaire commercial affilié ou à la Banque autorisée. Il devient le débiteur de la Banque pour les sommes que celle-ci a versées. La Banque se réserve le droit de ne pas honorer les documents qui ne correspondent pas aux présentes conditions générales.

La carte a uniquement fonction de moyen de paiement sans argent liquide. La Banque n'assume aucune responsabilité quant aux opérations conclues avec la carte. Le Titulaire reconnaît en particulier que la Banque n'est pas responsable si la carte n'était pas honorée pour une raison ou une autre – intégralement ou partiellement – par les partenaires commerciaux affiliés ou les banques autorisées. Il reconnaît en outre que la Banque n'est pas responsable de leurs prestations et renonce à toute objection envers elle concernant les documents eux-mêmes et/ou les opérations y relatives, même si la livraison ou la prestation de services ne sont pas fournies ou le sont avec retard. En cas de litige ou de réclamation de toute nature au sujet de marchandises ou de services, ainsi que pour exercer un droit quelconque en rapport avec ces affaires, le Titulaire doit s'adresser exclusivement aux partenaires commerciaux ou aux banques autorisées. La carte doit uniquement être utilisée pour des transactions légales.

4. Traitement des transactions/vérification du solde

Toutes les acquisitions et autres transactions effectuées au moyen de la carte ou des données y relatives, de même que les versements, sont traités sur la base de la valeur à leur date de comptabilisation. Pour les dépenses ou recharges effectuées en devises différentes de celle choisie dans la demande de carte, le Titulaire accepte le change appliqué par la Banque. Le Titulaire peut à tout moment consulter le solde de sa carte en accédant gratuitement à Onlineaccess, qui est à disposition sur le site web de la Banque. En alternative, le Titulaire peut demander son solde à la Help Line 24h de la Banque (moyennant autorisation) en utilisant le numéro de téléphone prévu à cet effet (les frais de conversation sont à la charge du Titulaire – comme indiqué dans l'aperçu des frais à l'arrière). Le solde comprend toutes les transactions qui ont été notifiées à la Banque jusqu'à la veille au soir. Les contestations éventuelles doivent être immédiatement communiquées à la Banque **par écrit** et dans tous les cas dans les **30 jours** suivant la date de comptabilisation. Les annonces faites après ce délai ne sont pas prises en considération.

5. Remboursement du solde

Le Titulaire qui n'a plus l'intention d'utiliser la carte peut, à titre exceptionnel, demander le remboursement du solde moyennant une déduction des frais administratifs de la Banque (comme indiqué dans l'aperçu des frais à l'arrière).

6. Perte de la carte

En cas de perte ou de vol de la carte, le Titulaire doit immédiatement avvertir la Banque par téléphone et confirmer par la suite cette communication par écrit. En cas de vol, il doit également porter plainte auprès de la police. Jusqu'au moment où la Banque reçoit cette communication du Titulaire, ce dernier est responsable de toutes les utilisations abusives de la carte. Il est déchargé de cette responsabilité s'il a totalement respecté les obligations de diligence qui lui incombent. La Banque facture des frais (comme indiqué dans l'aperçu des frais à l'arrière) pour le remplacement de la carte, qui n'intervient généralement pas avant 7 jours à compter de la demande.

7. Blocage de la carte

La Banque se réserve à tout moment le droit de bloquer et/ou de retirer sans préavis la carte, sur la base de son jugement inattaquable, sans être tenue d'en indiquer les motifs. La Banque décline toute responsabilité pour les conséquences que pourrait subir le Titulaire à la suite du blocage et/ou du retrait de la carte. L'utilisation de la carte après son blocage est illicite et peut faire l'objet de poursuites judiciaires, étant entendu que les obligations qui en découlent pour le Titulaire restent inchangées. La banque se réserve le droit de communiquer aux partenaires commerciaux ou aux banques autorisées toutes les informations dont ils pourraient avoir besoin pour récupérer directement leur crédit auprès du Titulaire.

8. Respect des dispositions légales/échange d'informations

Le titulaire reconnaît et accepte qu'il est seul responsable, dans le cadre de ses relations commerciales avec la banque, de respecter toutes les dispositions légales et réglementaires, notamment celles de **nature fiscale**, qui lui incombent aux termes de la législation du pays dans lequel se trouve son lieu de résidence ou de domicile, ou de manière générale aux termes de la législation de tous les pays dans lesquels il est tenu de **payer des impôts sur les avoirs versés ou déposés sur sa propre carte**. La banque décline toute responsabilité dans ce domaine. S'il a un doute sur ces obligations, le titulaire doit demander conseil à son expert en la matière. Le titulaire est rendu attentif au fait que la banque peut être tenue, dans le cadre d'accords stipulés par la Suisse avec des États tiers et qui se basent sur des requêtes individuelles ou collectives correspondantes ou sur un standard reconnu sur le plan international comme celui d'échange automatique d'informations, de transmettre des informations concernant les cartes de paiement aux autorités fiscales suisses ou étrangères compétentes.

9. Traitement des données/recours à des tiers/autres dispositions

Pour des raisons de contrôle de qualité et de sécurité, la banque est autorisée à enregistrer ses conversations téléphoniques avec le titulaire, à les stocker sur des supports de données et à les conserver durant un an. Le titulaire confirme en outre l'exactitude des indications inscrites sur la demande de carte et autorise la banque à recueillir auprès des administrations publiques (office des poursuites, contrôle des habitants, office des tutelles), de son employeur, de ses banques et du Centre d'informations de crédit (ZEK) toutes les informations (concernant l'adresse actuelle, la capacité de paiement, une éventuelle tutelle) nécessaires à l'étude de sa demande de carte. Le titulaire accepte que, même en cas de transactions ayant lieu en Suisse, les données soient transmises à la banque par le biais des réseaux internationaux de cartes de crédit. La banque est autorisée à faire appel à des entreprises partenaires ou à des tiers en Suisse ou à l'étranger dans le cadre de ses tâches administratives ou autres liées à la demande ou à l'utilisation de la carte, aux programmes de fidélité ou à d'autres prestations en rapport avec la carte, ainsi qu'à transmettre des données des titulaires à l'étranger, pour autant qu'une protection adéquate des données soit assurée. La banque ou les tiers mandatés par la banque ainsi que Valora est/ sont autorisée/s autorisés à enregistrer, à traiter et à utiliser les données concernant le titulaire et les transactions, en particulier à des fins de marketing et d'étude de marché et pour établir des profils de clients. Le titulaire bénéficie ainsi d'un suivi personnalisé ainsi que d'offres et d'informations sur mesure concernant les produits et prestations de la banque ou Valora. Les données suivantes sont notamment traitées: données sur le titulaire, les transactions effectuées avec la carte et les prestations supplémentaires ou accessoires.

La banque peut offrir en cession et transférer, intégralement ou partiellement, à des tiers en Suisse ou à l'étranger les droits découlant pour elle du présent contrat (de l'utilisation de la carte, cotisation annuelle, etc.). Elle a la faculté de rendre en tout temps accessibles auxdits tiers les informations et les données en rapport avec le présent contrat. Dans le cas où lesdits tiers ne seraient pas soumis au secret bancaire suisse, la transmission des informations et données aura lieu seulement s'ils s'obligent à les maintenir secrètes et à respecter la même obligation aux éventuels ultérieurs partenaires commerciaux (les informations et les données rendues accessibles aux tiers servent en principe exclusivement à la réalisation et au recouvrement de créances en suspens).

Le titulaire confirme qu'il a lu le contenu des présentes Conditions Générales ainsi que l'aperçu des frais à l'arrière, l'a compris et l'accepte sans réserve par sa propre signature apposée sur le formulaire de demande de carte. Une copie supplémentaire des présentes Conditions Générales lui est adressée en même temps que la carte. La signature et/ou l'utilisation de la carte constituant/ constituant aussi une confirmation supplémentaire de l'acceptation des Conditions Générales.

10. Modification des Conditions Générales/for juridique et droit applicable

La banque se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales. Les modifications sont communiquées au titulaire par lettre circulaire ou toute autre voie appropriée. Les

modifications sont considérées comme approuvées si le titulaire ne soulève aucune objection dans les 30 jours à compter de la date de la communication.

Tous les rapports du titulaire avec la banque sont soumis au droit suisse. Le lieu d'exécution, le for de la poursuite pour le titulaire domicilié à l'étranger ainsi que le for juridique exclusif pour toutes les procédures sont à Lugano sous réserve de dispositions impératives du droit suisse. La banque se réserve toutefois le droit de poursuivre en justice le titulaire auprès du tribunal de son lieu de domicile ou de tout autre tribunal compétent.